



Recours à l'assurance prêt bancaire suite à perte d'emploi

Par **gladys971**, le **07/08/2009** à **12:00**

Bonjour,

Mes parents (résidant en Guadeloupe) ont souscrit il y a quelques années, un prêt personnel afin de racheter tous leur crédits.

Il s'avère que la banque ne leur a fourni, à ce moment, aucun justificatif (ni contrat, ni échéancier, ni photocopies des chèques établis).

Ma mère a perdu son emploi et a souhaité bénéficier de la prise en charge des mensualités par l'assurance.

L'échéancier du prêt a été réclamé par l'assurance, ma mère en a fait la demande à la banque qui lui a transmis.

Mes parents ont récemment reçu un courrier de l'assurance, leur indiquant que le montant du prêt indiqué sur l'échéancier (15. 00 €) n'est pas celui couvert par l'assurance (14.000 €), qu'il fallait donc envoyer le bon document.

Quels sont les recours possibles en sachant qu'ils ne disposent d'aucun justificatif (en plus de l'échéancier) afin de justifier le montant exact du prêt?

Je vous remercie d'avance pour votre aide.